

R.S.S.T.

Le Registre Santé et Sécurité au Travail est à votre disposition.

Parent d'élève, personnel, visiteur, vous pouvez inscrire au RSST toute observation, signalement ou proposition pour cette école, concernant :

- les événements dangereux (accidentel ou santé)
- les risques d'événements dangereux
- l'amélioration des conditions de travail

⇒ Le registre est disponible dans le bureau de direction (à défaut dans sa salle de classe) :

Directeur (Prénom et NOM) :

Bureau, porte n°, classe :

⇒ Chaque observation est inscrite sur une des pages numérotées du registre. (le fait, le lieu, le jour et l'heure, la nature du risque, les conséquences possibles)

⇒ Au verso de cette page, les suites données à votre relevé d'observation seront inscrites par le directeur.

⇒ Un guide pour la mise en place de ce registre est à votre disposition sur simple demande au Directeur.

Egalement téléchargeable sur le site académique : <http://www.ac-orleans-tours.fr>

Rubrique : Ressources humaines > Santé et sécurité au travail > Registre santé et sécurité au travail